

Le problème du cabotage dans le transport routier

Clique ci-dessous pour regarder le document vidéo et répond aux questions:



1. Qu'est-ce que c'est le cabotage?

- C'est la livraison de marchandises dans un pays, réalisé par un routier étranger qui est en transit vers un autre pays.
- C'est le transport de marchandises en transit dans un pays qui n'est pas le point de destination finale des marchandises.
- C'est le transport de marchandises par des entreprises étrangères au sud de la France.

2. Est-ce que le cabotage est une activité autorisée?

- Non, le cabotage n'est pas autorisé par le gouvernement français, mais l'union européenne veut le dé penaliser.
- Non, le cabotage n'est pas autorisé par l'union européenne.
- Oui, le cabotage est autorisé par l'union européenne.

3. Quelles sont les conditions légales de ce type de transport?

- On peut réaliser quatre livraisons de marchandises dans une semaine.
- On peut réaliser trois livraisons de marchandises dans une semaine.
- On peut réaliser sept livraisons de marchandises dans un mois.

4. Pourquoi le cabotage est une activité très compétitive pour les clients français?

- Parce que les routiers étrangers parlent plus de langues étrangères.

- Parce qu'ils paient les heures du transport routier en France aux prix et d'un pays moins cher.
- Parce qu'un pays étranger paie les charges sociales des routiers.

5. Pourquoi le cabotage est un business (un bon affaire)?

- Parce que les clients français peuvent négocier directement les tarifs avec les routiers.
- Parce que qu'il y a des entreprises françaises qui embauchent des routiers étrangers.
- Parce qu'il y a des sites internet qui mettent en relation les routiers avec les entreprises françaises.

6. Quels sont les problèmes observés par les patrons des entreprises de transport français?

- Le problème, c'est que les règles du transport de cabotage ne se respectent pas.
- Le problème, c'est que l'Europe ne pénalise pas les fraudes dans le transport.
- Le problème, c'est que beaucoup de routiers étrangers font seulement du transport de cabotage.

7. Quel est le pourcentage du transport de cabotage en France?

- C'est le 20%.
- C'est le 10%.
- C'est le 2%.